



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION CA24 20 0205 (PP-31)

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté la résolution suivante :

CA24 20 0205 Résolution portant le numéro CA24 20 0153 (PP-31) visant à autoriser sur le lot numéro 6 080 807 correspondant à l'adresse 1111, rue Lapierre, l'agrandissement du bâtiment existant sans exiger l'ajout de cases de stationnement supplémentaires.

Cette résolution est réputée conforme aux objectifs et critères du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146*. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation distincte en vertu dudit règlement.

Cette résolution entre en vigueur le 16 mai 2024.

Toute personne intéressée peut consulter cette résolution sur le site de l'arrondissement.

DONNÉ À LASALLE, ce 16 mai 2024.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement